



FO ESR 42

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture
et de la formation professionnelle Force Ouvrière)

Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1

e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42>

CHSCT de l'UJM du 15 juillet 2021

CR de vos représentants FO

Points d'information :	1
Obligation de discrétion professionnelle	1
Évolution du PCA	1
Information sur la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Établissement (RSE)	2
Points pour avis	2
Avis sur un Dossier de vidéosurveillance – Vigipirate	2
Avis sur la Cellule d'Alerte sur les Violences Sexistes et Sexuelles	2
Travaux en site occupé sur Tréfilerie et conséquences sur les conditions de travail des personnels et étudiants	3
Remarques sur registre santé et sécurité au travail	4
Questions diverses	4
Changement d'outils de travail-logiciels	4
Certification obligatoire en Anglais	5

Points d'information :

Obligation de discrétion professionnelle

Alerte de la présidence, dès lors que des sujets du CHSCT concernent certains collègues en particulier, il est demandé aux membres du CHSCT d'observer une grande discrétion avec des comptes rendus afin d'éviter toute atteinte à la vie privée.

** Remarque de FO ESR 42 : nous sommes bien sûr attachés au respect de la vie privée mais resterons attentifs à toute atteinte aux droits à la liberté d'expression et de revendication collective. Les représentants de FO ESR 42 au CT et CHSCT continueront d'informer les collègues par des comptes rendus réguliers comme celui-ci, conformément à l'engagement pris en acceptant ce mandat.*

Évolution du PCA.

Il est prévu un retour à un fonctionnement normal.

Cependant, un scénario de repli, en cas de dégradation de la situation épidémique, a été présenté, avec limitation de la capacité globale d'accueil, enseignement en présentiel à 50 %, et passage à trois jours par semaine de travail à distance ...

L'UJM n'a pas envisagé une redistribution systématique de masques auprès des étudiants, mais s'engage à accompagner les étudiants les plus en difficultés financières.

*** FO ESR 42 se réjouit que sa demande de mise à disposition de masques FFP2 pour les agents les plus exposés ait été entendue.**

FO ESR 42 a rappelé son attachement au retour à la rentrée prochaine de l'enseignement 100 % en présentiel. Pour que cela soit possible, tout en protégeant les personnels et étudiants, FO ESR 42 a demandé que toutes les dispositions nécessaires soient rapidement mises en place.

FO ESR 42 a demandé davantage de places pour déjeuner à l'extérieur. La présidence nous a répondu que ces demandes devaient être directement adressées aux composantes.

Information sur la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Établissement (RSE)

Présentation de la démarche RSE, norme ISO 26000 par Madame Julie BOYER DUMONT.
Cette démarche nécessite la désignation de binômes « mixtes » d'ambassadeurs RSE dans chaque composante, laboratoire, service. Par exemple, dans une composante d'enseignement, ce binôme devrait être composé d'un personnel BIATSS et d'un personnel enseignant ou enseignant-chercheur. Ce binôme sera régulièrement associé aux différentes instances.

*** FO ESR 42 a demandé à faire apparaître la mission d'ambassadeur RSE dans le référentiel enseignant.**

Points pour avis

Avis sur un Dossier de vidéosurveillance – Vigipirate

Réflexion sur la mise en place de la vidéo-surveillance pour de la levée de doute et sans enregistrement. Ces caméras seraient placées à l'entrée des bâtiments. Une information plus complète sera faite dans un prochain CHSCT. La présidence s'engage à un véritable dialogue avec les membres du CHSCT.

*** Remarque de FO ESR 42 :** nous nous félicitons que le CHSCT soit consulté mais nous resterons prudents sur la mise en place de cette vidéo-surveillance pour que les libertés individuelles des personnels soient conservées.

Avis sur la Cellule d'Alerte sur les Violences Sexistes et Sexuelles

Présentation par Madame BRUNEL.

Cette création répond aux obligations du Décret n°2020-256 du 13 mars 2020.

Elle entre également dans le plan d'actions Égalités Professionnelles présenté par l'UJM en CHSCT.

** **FO ESR 42** est attaché à la prise en considération de toutes les formes de violence ou discrimination mais a rappelé que certains points évoqués sont de la prérogative du CHSCT.*

La présidence nous a répondu qu'il s'agit de créer et identifier une nouvelle porte d'entrée « sécurisée » (pour favoriser la prise de parole) vers le CHSCT, le service juridique, la commission disciplinaire.

** **FO ESR 42** a remarqué que la mise en place de cette cellule va demander des ressources humaines supplémentaires. **FO ESR 42 a rappelé qu'une extrême prudence sur l'appréciation des faits est absolument nécessaire** et a demandé une attention toute particulière sur la formation des personnels qui seront présents dans cette cellule.*

La Présidence nous a répondu qu'une grande partie des futurs membres de cette cellule gèrait déjà des cas de harcèlement, discrimination. Elle a reconnu l'importance de la formation pour une bonne gestion des dossiers.

-> Avis du CHSCT : unanimité POUR

Travaux en site occupé sur Tréfilerie et conséquences sur les conditions de travail des personnels et étudiants.

Présentation par Madame Hélène AULAGNER.

Par rapport au calendrier initial, des impacts sont à prévoir dans un contexte très tendu au niveau des matières premières. La composante Droit devrait être livrée mi-Août

Et la composante IAE entre le 1^{er} et 15 octobre. La présidence a concédé que la situation actuelle est très inconfortable.

Pour éviter au maximum les problèmes, la période d'été est privilégiée pour effectuer un maximum de travaux.

Une nouvelle cellule est créée pour gérer au fur à et mesure les problèmes rencontrés par les usagers.

** Remarque de **FO ESR 42** : globalement, de nombreux problèmes nous sont présentés comme inévitables.*

FO ESR 42 a, une nouvelle fois, fait part de ses inquiétudes concernant le stationnement sur le site Tréfilerie. Le parking du Hall des sports est plein en ce début du mois de juillet. Qu'en sera-t-il lorsque tous les cours auront repris. FO ESR 42 a rappelé que cette question a déjà été posée à plusieurs reprises en CT et CHSCT et qu'une réponse de la Mairie était attendue.

La Présidence nous a répondu que la demande auprès de la Mairie n'avait finalement pas été faite car les places visées étaient très importantes pour les étudiants logés au CROUS. Cependant, la capacité des places a été augmentée à la rentrée pour le personnel BIATSS.

Une note très précise a été transmise aux composantes. Les composantes doivent redistribuer les droits à stationner selon des critères qu'elles définiront et les besoins des agents.

Pour les enseignants et enseignants-chercheur, il y aura 150 places à Centre 2 qui permettront un foisonnement du stationnement.

** Remarque de **FO ESR 42** : nous invitons tous les collègues à nous faire part de leurs difficultés éventuelles pour stationner sur le site Tréfilerie.*

FO ESR 42 a également demandé si l'accès à la BU sera amélioré en fonction des travaux. En effet, actuellement cet accès est très compliqué car il change très régulièrement en fonction de l'avancement des travaux. FO ESR 42 a rappelé que les étudiants doivent pouvoir revenir à 100 % sur site dans de bonnes conditions.

Il nous a été répondu que l'allée béton serait remise en fonction à la rentrée pour un accès normal à la BU.

À la suite des questions du CHSCT et pour répondre aux inquiétudes des collègues, la Présidence a décidé qu'un représentant du CHSCT participera à une réunion par mois de cette cellule travaux Tréfilerie (lundi 13h-14h).

Remarques sur registre santé et sécurité au travail

Becher renversé sur plaque chauffante. Un protocole doit être réalisé.

Utilisation par des étudiants de bombes lacrymogènes.

Blessure lors de l'ouverture d'un sachet avec des ciseaux.

Questions diverses

Une question a été posée sur les modalités des relations entre les Chargés de mission et les équipes de BIATSS.

La Présidence a répondu que ce débat dépasse le cadre de l'équipe présidentiel et qu'il revient à chaque composante de cadrer l'organisation du travail dans le respect des attributions de chacun.

**** FO ESR 42 a posé deux questions en « Questions diverses » :***

Changement d'outils de travail-logiciels

**** FO ESR 42*** avait demandé que soit mis à l'ordre du jour la consultation systématique du CHSCT sur les changements de logiciels et de plateformes, puisque c'est une prérogative du CHSCT, et regrette que cela n'ait pas été accepté.

Il nous a été répondu que notre demande n'était pas assez précise.

FO ESR 42 a donc précisé que cette demande générale concernait, par exemple, **le passage de Claroline Connect à MOODLE.**

Sur la question du changement vers MOODLE, FO ESR 42 s'interroge sur sa nécessité. Nous avons indiqué qu'une **motion a été votée à l'unanimité en conseil restreint du département d'Anglais :**

« Nous, enseignants et enseignants-chercheurs du Département d'Études Anglophones de la Faculté ALL tenons à exprimer notre mécontentement face au changement de plateforme pédagogique annoncé par e-mail sans aucune forme de concertation préalable avec les équipes enseignantes de notre Faculté (cf. message de Mme Muriel Perez, Chargée de Mission Innovation Pédagogique en date du 4 juin 2021).

Nous avons vécu deux années particulièrement difficiles en raison de la situation sanitaire et n'avons pas épargné nos efforts pour nous familiariser avec Claroline Connect et Cisco Webex en participant à de nombreuses formations afin de remplir au mieux notre mission d'enseignement.

Le changement de plateforme pédagogique pour Moodle ne nous semble motivé par aucune raison pédagogique et risque de desservir et de décourager les étudiants, qui comme nous, ont dû s'adapter pour maîtriser correctement Claroline Connect.

Par cette motion, nous voulons rappeler que notre travail d'enseignement et/ou de recherche est exigeant et ces changements de plateforme pédagogique incessants nécessitent des formations qui empiètent sur notre temps de recherche et de préparation de cours de manière considérable.

Nous demandons que l'Université nous donne des outils de travail pérennes qui ne nécessitent pas de nouvelles formations tous les deux ans ou trois ans afin que nous cessions d'être soumis à la volatilité des marchés de la pédagogie numérique. »

La Présidence nous a répondu qu'elle comprenait nos inquiétudes mais que la disparition de l'offre de maintenance pour Claroline Connect allait poser problème. **Elle nous a assuré qu'une présentation de MOODLE serait faite pour avis lors d'un prochain CHSCT.**

Certification obligatoire en Anglais

A compter de la rentrée 2021, pour obtenir leur diplôme, tous les étudiants inscrits en licence, BUT et licence professionnelle devront passer une certification en langue anglaise « faisant l'objet d'une évaluation externe et étant reconnue au niveau international et par le monde socio-économique » (arrêté du 3 avril 2020).

** FO ESR 42 a fait part de son inquiétude liée à la charge de travail induite par la mise en place de ces certifications.*

La situation est déjà très compliquée par manque de postes en anglais, cette nouvelle obligation de certification va aggraver la situation.

** FO ESR 42 a demandé que le travail correspondant soit bien identifié, quantifié et rémunéré pour les coordinateurs et tous les enseignants concernés. En effet, la certification n'est pas dans la maquette des diplômes et doit apparaître comme un travail supplémentaire des enseignants ou enseignants-chercheurs. * FO ESR 42 a demandé que cette rémunération soit précisée dans le référentiel dès la rentrée prochaine.*

La Présidence a répondu qu'une réflexion est nécessaire car elle s'interroge sur le « transfert » de l'évaluation des étudiants universitaires à des organismes privés. Il lui semble cependant que ce point dépasse le cadre du CHSCT et doit être abordé dans toute sa globalité, par exemple, au CFVU.

** Remarque de **FO ESR 42** : l'augmentation de la charge de travail avec un risque d'absence de reconnaissance fait partie de prérogatives du CHSCT. Nous continuerons à être vigilants sur ce problème et invitons les collègues concernés à nous faire part des difficultés rencontrées.*